



# LA CHARTE DE **L'INVESTISSEMENT**

UN CADRE TRANSPARENT ET LISIBLE  
POUR ENCOURAGER L'ACTE D'INVESTIR





“ Aujourd’hui, Nous misons sur l’investissement productif en tant que levier essentiel pour la relance de l’économie nationale et l’ancrage du Maroc dans les secteurs prometteurs.

A cet égard, Notre souhait est que **la nouvelle Charte Nationale de l’Investissement** donne une impulsion tangible à l’attractivité du Maroc pour les investissements privés, tant nationaux qu’étrangers. ”

Extrait du Discours de Sa Majesté Le Roi, Que Dieu L’Assiste, au Parlement à l’occasion de l’ouverture de la 1<sup>ère</sup> session de la 2<sup>ème</sup> année législative de la 11<sup>ème</sup> législature  
14 octobre 2022.

L'adoption de la nouvelle loi-cadre 03-22 formant Charte de l'Investissement s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des Hautes Orientations de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, telles que prononcées lors du discours à l'occasion de l'ouverture de la 1<sup>ère</sup> session de la 2<sup>ème</sup> année législative de la 11<sup>ème</sup> législature du 14 octobre 2022 déclarant

**“ Notre souhait est que la nouvelle Charte Nationale de l'Investissement donne une impulsion tangible à l'attractivité du Maroc pour les investissements privés, tant nationaux qu'étrangers. ”**

Cette nouvelle Charte entérine aussi les recommandations du Nouveau Modèle de Développement et du Programme Gouvernemental, qui font de l'investissement le moteur de la relance économique du Royaume.

Elle vise à maximiser les impacts de l'investissement, en particulier en termes de création d'emplois stables, de développement équitable des territoires, de priorisation des secteurs porteurs pour l'économie nationale et de développement durable. Elle fixe ainsi les objectifs fondamentaux de l'État, instaure les différents dispositifs de soutien à l'investissement, définit les principes de leur gouvernance et encadre les chantiers de réforme à déployer pour faciliter l'acte d'investir.

# 1. LES OBJECTIFS DE LA CHARTE DE L'INVESTISSEMENT

EN LIGNE AVEC LE NOUVEAU MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT ET LES NOUVELLES AMBITIONS DU ROYAUME



## 2. LES AXES DE LA CHARTE DE L'INVESTISSEMENT

LA LOI-CADRE OFFRE À L'INVESTISSEUR  
UN ENVIRONNEMENT TRANSPARENT  
LISIBLE ET STRUCTURÉ AUTOUR DE 3 AXES

### AXE 1

LES 4 DISPOSITIFS DE SOUTIEN  
À L'INVESTISSEMENT

### AXE 2

L'AMÉLIORATION  
DU CLIMAT DES AFFAIRES

### AXE 3

UNE GOUVERNANCE UNIFIÉE  
ET TERRITORIALISÉE  
DE L'INVESTISSEMENT

## AXE 1

### LES 4 DISPOSITIFS DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT

LA NOUVELLE CHARTE DE L'INVESTISSEMENT INSTAURE UN SYSTÈME DE SOUTIEN COMPLET

#### 1 DISPOSITIF PRINCIPAL ET 3 DISPOSITIFS DE SOUTIEN SPÉCIFIQUES

1

LE DISPOSITIF DE SOUTIEN PRINCIPAL À L'INVESTISSEMENT

2

LE DISPOSITIF DE SOUTIEN SPÉCIFIQUE DÉDIÉ AUX PROJETS STRATÉGIQUES

3

LE DISPOSITIF DE SOUTIEN SPÉCIFIQUE AU DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES MAROCAINES À L'INTERNATIONAL

4

LE DISPOSITIF DE SOUTIEN SPÉCIFIQUE DÉDIÉ AUX TRÈS PETITES, PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

DES DISPOSITIFS DE SOUTIEN INÉDITS QUI COUVRENT TOUTES LES CATÉGORIES DE PROJETS ET D'ACTEURS.

## A. LE DISPOSITIF DE SOUTIEN PRINCIPAL À L'INVESTISSEMENT

ARRÊTÉS DU CHEF DU GOUVERNEMENT PUBLIÉS AU BULLETIN OFFICIEL LE 13 MARS 2023

### I. CRITÈRE D'ÉLIGIBILITÉ

MONTANT TOTAL  
DU PROJET  
D'INVESTISSEMENT

**≥ 50  
MDH**



**50  
EMPLOIS**  
STABLES À CRÉER



**≥ 150  
EMPLOIS**  
STABLES À CRÉER



## II. PRIMES ACCORDÉES

### 1. PRIMES COMMUNES

#### • PRIME À LA CRÉATION D'EMPLOIS STABLES

##### 1 Création d'emplois stables

- RATIO D'EMPLOIS STABLES\* >1 ET ≤1,5 \_\_\_\_\_ 5%
- RATIO D'EMPLOIS STABLES > 1,5 ET ≤3 \_\_\_\_\_ 7%
- RATIO D'EMPLOIS STABLES >3 \_\_\_\_\_ 10%

#### • AUTRES PRIMES

##### 2 PRIME RATIO GENRE\*\*

3%

##### 3 PRIME AUX MÉTIERS D'AVENIR ET DE MONTÉE EN GAMME DES FILIERES

3%

##### 4 PRIME AUX PROJETS D'INVESTISSEMENT DURABLES

3%

##### 5 PRIME AUX PROJETS D'INTÉGRATION LOCALE

3%

\*RATIO D'EMPLOIS STABLES : nombre d'emplois stables créés divisé par le montant total de l'investissement en MDH.

\*\*RATIO GENRE : masse salariale réservée aux femmes divisée par la masse salariale totale.

La liste des métiers d'avenir et de montée en gamme des activités a été publiée par arrêtés.

## METIERS D'AVENIR ET MONTÉE EN GAMME

ARRÊTÉS DU CHEF DU GOUVERNEMENT PUBLIÉS AU BULLETIN OFFICIEL LE 13 MARS 2023

### A. MÉTIERS D'AVENIR PAR SECTEUR



#### TECHNOLOGIES DU NUMÉRIQUE ET DU DIGITAL

- Biotechnologie
- Cybersécurité
- Blockchain
- Cloud computing et data center
- Domotique
- Equipements et infrastructures télécoms de nouvelle génération (5G, 6G, etc.)
- Intelligence artificielle et big data
- Jeux vidéo
- Objets connectés (IOT)
- Nanotechnologie
- Nouvelles technologies pour l'efficacité énergétique et hydrique
- Technologies au service de l'agriculture (agritech)
- Technologies au service de la santé (healtech)
- Technologies au service de l'industrie (industrie 4.0)
- Technologies au service de l'éducation (edtech)
- Technologies au service de la finance (fintech)
- Technologies au service de l'administration digitale (govtech)
- Réalité virtuelle/augmentée



#### INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE

- Transformation et fabrication du cannabis à des fins médicales, pharmaceutiques et industrielles



#### INDUSTRIE NAVALE

- Construction et maintenance navale



#### INDUSTRIE DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

- Equipements de production et de stockage d'énergies renouvelables



#### MOBILITÉ

- Mobilité autonome
- Mobilité électrique
- Mobilité ferroviaire et maritime

#### AUTRES SECTEURS

- Semiconducteurs (EMS) et composants associés
- Bornes de recharge et composants associés
- Compteurs intelligents
- Electronique de puissance
- Fabrication additive (impression 3D)
- Fabrication d'emballages techniques et intelligents
- Robotique

## B . MONTÉE EN GAMME PAR SECTEUR



### INDUSTRIE AUTOMOBILE

- Fabrication de pièces et de composants moteurs thermiques et électriques
- Fabrication de pièces et de composants véhicules poids lourds
- Fabrication de pneumatiques



### INDUSTRIE AÉRONAUTIQUE

- Fabrication de sous ensembles et produits aéronautiques
- Fabrication de pièces et composants moteurs aéronautiques
- Maintenance et démantèlement d'avions



### AGRO INDUSTRIE

- Alimentation animale
- Alimentation infantile
- Compléments alimentaires
- Fabrication de produits alimentaires «santé»
- Plats cuisinés
- Fabrication de matériel d'irrigation par pivot
- Développement d'outils digitaux pour les exploitations agricoles



### INDUSTRIE TEXTILE & CUIR

- Textile technique
- Cuir technique



### INDUSTRIES DIVERSES

- Fabrications de moules
- Développement des matériaux composites



### INDUSTRIE NAVALE

- Démantèlement de navires



### INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE

- Fabrication de dispositifs médicaux
- Fabrication de médicaments, vaccins et principes actifs
- Transformation des plantes aromatiques et médicinales
- Valorisation de la biomasse algale pour usage cosmétique ou thérapeutique



### SECTEUR MINIER

- Valorisation des ressources minérales via la production de dérivées à plus forte valeur ajoutée
- Valorisation des coproduits du phosphate



### TRANSITION ENERGETIQUE

- Fabrication d'équipements de dessalement de l'eau de mer

## PROJETS D'INVESTISSEMENTS DURABLES

ARRÊTÉS DU CHEF DU GOUVERNEMENT PUBLIÉS AU BULLETIN OFFICIEL LE 13 MARS 2023

LES PROJETS D'INVESTISSEMENTS DURABLES SONT CEUX QUI REMPLISSENT :

### UN CRITÈRE OBLIGATOIRE...

Utilisation des eaux non conventionnelles telles que les eaux recyclées, les eaux usées retraitées ou les eaux dessalées et mise en place d'un système d'économie d'eau...

... ET au moins DEUX des critères suivants :

- Consommation des énergies renouvelables
- Mise en place de dispositifs d'efficacité énergétique
- Mise en place d'un dispositif de traitement des déchets
- Mise en place de programmes sociaux engageants en matière de responsabilité sociétale

## PROJETS D'INTEGRATION LOCALE

ARRÊTÉS DU CHEF DU GOUVERNEMENT PUBLIÉS AU BULLETIN OFFICIEL LE 13 MARS 2023

PROJET DONT LE TAUX D'INTÉGRATION LOCALE\* MINIMUM EST DE :

**A**

20% pour les projets d'investissement réalisés dans les secteurs de l'agroalimentaire, de l'industrie pharmaceutique ou de l'industrie des dispositifs médicaux.

**OU**

**B**

40% pour les projets d'investissement réalisés dans les autres activités manufacturières\*\*.

\* Taux d'intégration locale : le niveau de participation des fournisseurs implantés au Maroc dans l'activité de production de l'investisseur.

\*\* Activités manufacturière : toute activité qui utilise un procédé de fabrication ou de transformation à l'aide d'équipements ou de matériels industriels.

LE TAUX D'INTÉGRATION LOCALE EST CALCULÉ SELON LA FORMULE SUIVANTE :

(ACHATS LOCAUX\* + VALEUR AJOUTÉE + MARGE BRUTE)

÷

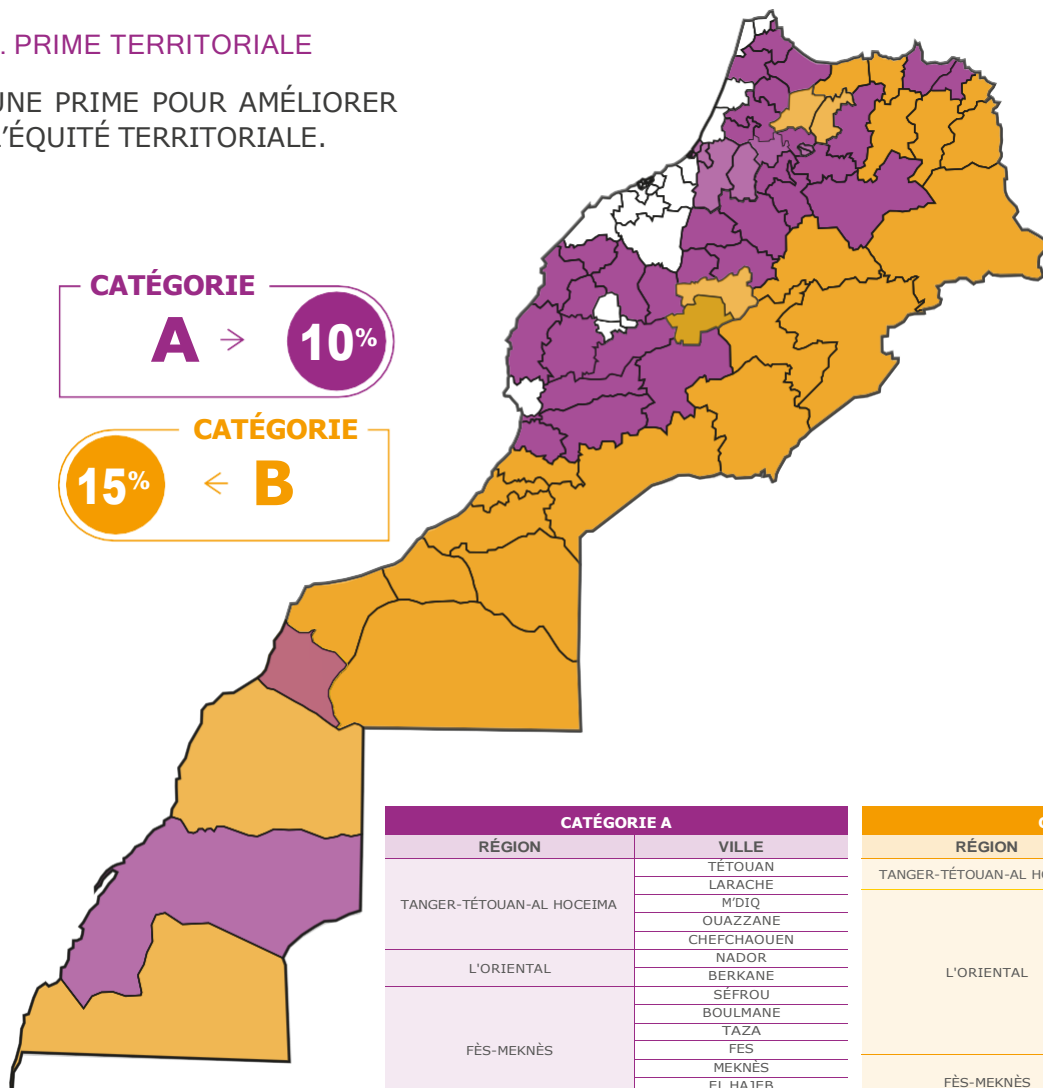
CHIFFRE D'AFFAIRES

\*Achats locaux : les achats effectués par l'investisseur auprès des fournisseurs implantés au Maroc\*\*.

\*\*Fournisseurs implantés au Maroc : tout fournisseur exerçant au Maroc des activités manufacturières.

## 2. PRIME TERRITORIALE

UNE PRIME POUR AMÉLIORER L'ÉQUITÉ TERRITORIALE.



CATÉGORIE

A →

10%

CATÉGORIE

15%

← B

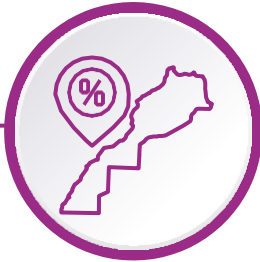
CATÉGORIE A		CATÉGORIE B	
RÉGION	VILLE	RÉGION	VILLE
TANGER-TÉTOUAN-AL HOCEIMA	TÉTOUAN	TANGER-TÉTOUAN-AL HOCEIMA	AL HOCEIMA
	LARACHE		TAOURIRT
	M'DIQ		DRIOUECH
	OUAZZANE		JERADA
	CHEFCHAOUEN		GUERCIF
L'ORIENTAL	NADOR	L'ORIENTAL	Oujda Angad
	Berkane		FIGUIG
	SÉFROU		MOULAY YACOUB
FÈS-MEKNÈS	BOULMANE	FÈS-MEKNÈS	TAOUNATE
	TAZA		
	FES		
	MEKNÈS		
	EL HAJEB		
RABAT-SALÉ-KÉNITRA	IFRANE	BÉNI MELLAL-KHÉNIFRA	Azilal
	KHÉMISSET		ERRACHIDIA
	SIDI KACEM		MIDELT
BÉNI MELLAL-KHÉNIFRA	SALÉ	DRAA-TAFILALET	TINGHIR
	BENI MELLAL		ZAGORA
	KHENIFRA		
	KHOURIBGA		
	FKIH BEN SALAH		
CASABLANCA-SETTAT	SIDI BENNOUR	SOUSS-MASSA	TATA
			TIZNIT
MARRAKECH-SAFI	SAFI	GUELMIM-OUED NOUN	SIDI IFNI
	YOUSSOUFIA		ASSA-ZAG
	EL HAOUZ		GUELMIM
	EL KELAA DES SRAGHNA		TANTAN
	ESSAOUIRA		BOUJDOUR
DRAA-TAFILALET	RHAMNA	LAËYOUNE-SAKIA EL HAMRA	TARFAYA
	CHICHAOUA		ES-SMARA
SOUSS-MASSA	OUARZAZATE	DAKHLA-OUED ED-DAHAB	AOUSSERD
	TAROUDANT		
	CHTOUKA AIT BAHA		
LAËYOUNE-SAKIA EL HAMRA	INEZGANE AIT MELLOUL		
	LAAYOUNE		
DAKHLA-OUED ED-DAHAB	OUED ED-DAHAB		

- Provinces et préfectures ne bénéficiant pas de prime territoriale : Benslimane, Berrechid, Casablanca, El Jadida, Médiouna, Mohammédia, Nouaceur, Settat, Marrakech, Kénitra, Rabat, Skhirate-Témara, Agadir Ida-Outanane, Fahs-Anjra, Tanger-Assilah

### 3. PRIME SECTORIELLE

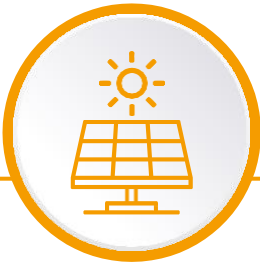
UNE PRIME POUR DYNAMISER LES SECTEURS PORTEURS.



**PLAFONDS**

**LES PRIMES  
COMMUNES,  
TERRITORIALE  
ET SECTORIELLE  
SONT CUMULABLES  
À HAUTEUR DE**

**30%  
DU  
MONTANT  
PRIMABLE**



**LE PLAFOND DE LA  
SUBVENTION ACCORDÉE  
AUX PROJETS DÉDIÉS À  
LA PRODUCTION  
D'ÉNERGIES  
RENOUVELABLES EST DE**

**30  
MDH**



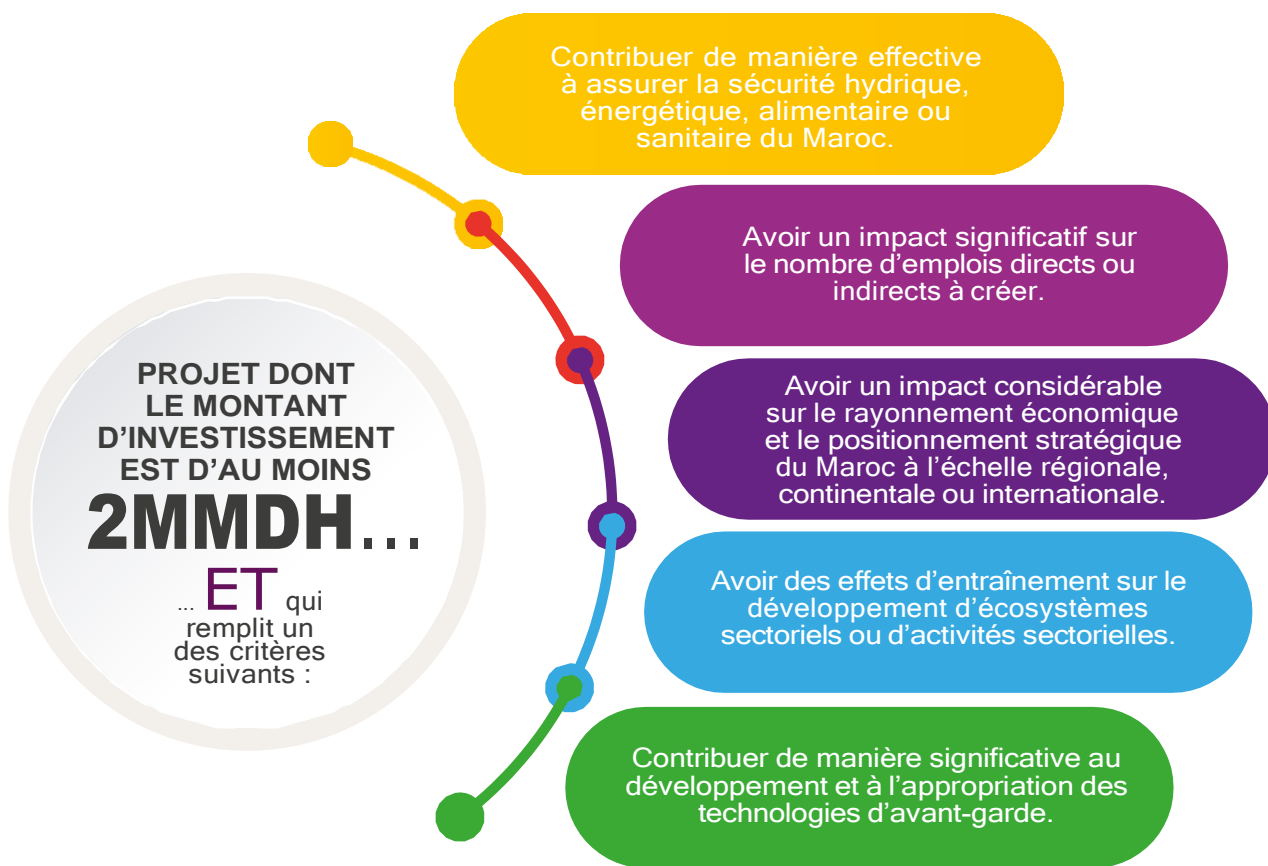
## B. LE DISPOSITIF DE SOUTIEN SPÉCIFIQUE DÉDIÉ AUX PROJETS STRATÉGIQUES

DÉCRET ADOPTÉ EN CONSEIL DE GOUVERNEMENT LE 26 JANVIER 2023



LE MINISTÈRE DE L'INVESTISSEMENT, DE LA CONVERGENCE ET DE L'ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES EST L'INTERLOCUTEUR DÉDIÉ POUR LES PROJETS STRATÉGIQUES.

### I. CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ



# OU

Tout projet dans le secteur de l'industrie de la défense

### II. PRIMES ACCORDÉES

LE DISPOSITIF DÉDIÉ AUX PROJETS STRATÉGIQUES PRÉVOIT DES MESURES D'APPUI SPÉCIFIQUES ET SUR MESURE, AU PLUS PRÉS DES BESOINS DES INVESTISSEURS.

## C. LE DISPOSITIF DE SOUTIEN SPÉCIFIQUE AU DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES MAROCAINES À L'INTERNATIONAL



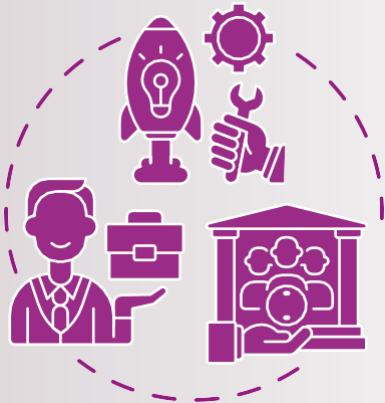
**LE TEXTE  
D'APPLICATION  
DOIT ÊTRE PUBLIÉ  
AU PLUS TARD**

**6 MOIS**  
APRÈS LA PUBLICATION  
DE LA LOI-CADRE AU  
BULLETIN OFFICIEL

Le dispositif est conçu pour favoriser le rayonnement économique du Maroc à l'international, notamment en soutenant de manière directe les investissements marocains sur le continent Africain.

L'aide fournie sera soumise à conditions, parmi lesquelles le fait de n'entraîner aucune perte d'emploi sur le territoire national.

## D. LE DISPOSITIF DE SOUTIEN SPÉCIFIQUE DÉDIÉ AUX TRÈS PETITES, PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES



**LE TEXTE  
D'APPLICATION  
DOIT ÊTRE PUBLIÉ  
AU PLUS TARD**

**12 MOIS**  
APRÈS LA PUBLICATION  
DE LA LOI-CADRE AU  
BULLETIN OFFICIEL

Ce dispositif s'applique aux très petites, petites et moyennes entreprises qui constituent la grande majorité du tissu entrepreneurial marocain.

Ces projets d'investissement, que ces typologies d'acteurs porteront, bénéficieront de mesures particulières pour les soutenir au-delà de la prime financière, notamment en termes d'appui au financement, à la formation et à la structuration de projet.

**AXE 2****L'AMÉLIORATION DU CLIMAT  
DES AFFAIRES**

**LA NOUVELLE CHARTE DE L'INVESTISSEMENT PRÉVOIT 7 CHANTIERS  
PRIORITAIRES POUR L'AMÉLIORATION DU CLIMAT DES AFFAIRES**



Simplexification des procédures  
et déconcentration administrative



Facilitation  
de l'accès au foncier



Renforcement  
de la compétitivité logistique



Facilitation de l'accès  
à l'énergie verte



Mise en place d'offres  
de formation adaptées



Promotion des activités  
de R&D et d'accès  
aux nouvelles technologies



Diversification  
des modes de financement

# CES CHANTIERS STRATÉGIQUES FONT PARTIE DE LA NOUVELLE FEUILLE DE ROUTE 2023 -2026 POUR L'AMÉLIORATION DE L'ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES

LA NOUVELLE FEUILLE DE ROUTE 2023 -2026 S'APPUIE SUR 4 PILIERS MAJEURS

## PILIER 1 : FACILITATION DE L' ACTE D'INVESTIR ET D'ENTREPRENDRE

- AMÉLIORATION DU CADRE RELATIF AU DROIT DES AFFAIRES (CHARTRE DE L'INVESTISSEMENT, E-CRÉATION, ACCÈS AUX MARCHÉS PUBLICS, RÉDUCTION DES DÉLAIS DE PAIEMENT)
- RENFORCEMENT DE LA COORDINATION ET DE LA VEILLE EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES
- OPTIMISATION, DIGITALISATION ET DÉCONCENTRATION DES PROCÉDURES ADMINISTRATIVES

## PILIER 2 : AMÉLIORATION DE LA COMPÉTITIVITÉ

- MOBILISATION DES FINANCEMENTS POUR UNE MEILLEURE RELANCE ÉCONOMIQUE
- AMÉLIORATION DE L'ACCÈS AUX ÉNERGIES RENOUVELABLES ET DÉCARBONATION INDUSTRIELLE
- FACILITATION DE L'ACCÈS AU FONCIER PRODUCTIF
- RENFORCEMENT DE LA COMPÉTITIVITÉ LOGISTIQUE

## PILIER 3 : PROMOTION DE L'ENTREPRENARIAT ET DE L'INNOVATION

- DÉVELOPPEMENT DES DISPOSITIFS DE SOUTIEN AUX TPME ET STARTUPS
- PROMOTION DE L'INNOVATION, DES ACTIVITÉS DE R&D ET DE LA CULTURE ENTREPRENEURIALE
- RENFORCEMENT DE L'OFFRE DE FORMATION ET DE LA PERFORMANCE DU CAPITAL HUMAIN

**PILIER TRANSVERSAL :**  
**RENFORCEMENT DE L'ÉTHIQUE, DE L'INTEGRITÉ ET PRÉVENTION DE LA CORRUPTION**

## AXE 3

# UNE GOUVERNANCE UNIFIÉE ET TERRITORIALISÉE DE L'INVESTISSEMENT

## UNE MEILLEURE GOUVERNANCE DES INVESTISSEMENTS UNIFIÉE, RENFORCÉE ET DÉCONCENTRÉE...

### UN DÉPARTEMENT DÉDIÉ À L'INVESTISSEMENT



Un Ministère dédié à l'Investissement, rattaché au Chef du Gouvernement, est créé : Le Ministère de l'Investissement, de la Convergence et de l'Evaluation des Politiques Publiques.

### UNE COMMISSION NATIONALE DE L'INVESTISSEMENT



En vue d'accompagner la mise en œuvre de la nouvelle Charte de l'Investissement, une nouvelle Commission Nationale de l'Investissement est instaurée. Présidée par le Chef du Gouvernement, son secrétariat est assuré par l'AMDIE. Elle approuve les conventions d'investissement entre l'État et les Investisseurs et attribue le caractère stratégique aux projets d'investissement.

### LES CRI, GUICHETS UNIQUES



Les Centres Régionaux d'Investissement (CRI), également rattachés au Chef du Gouvernement, sont le guichet unique des investisseurs. Ils sont en charge de l'exécution de l'ensemble des projets d'investissement réalisés dans le Royaume.

**...VERS UNE DÉCONCENTRATION  
DU PROCESSUS D'ÉLABORATION ET D'APPROBATION DES CONVENTIONS**

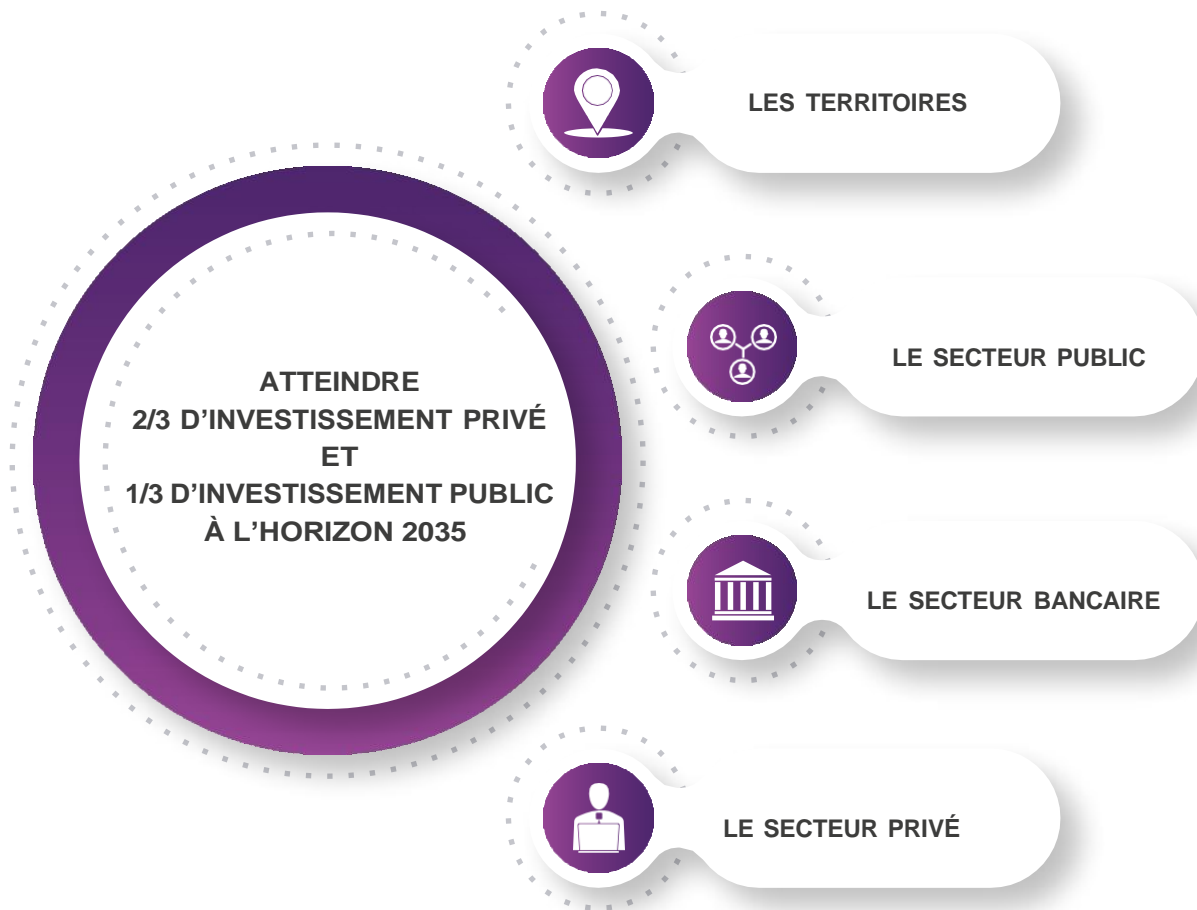
**≥ 250  
MDHS**

ÉLABORATION,  
APPROBATION  
ET SIGNATURE  
DES CONVENTIONS  
AU **NIVEAU CENTRAL**

ÉLABORATION,  
APPROBATION  
ET SIGNATURE  
DES CONVENTIONS  
AU **NIVEAU RÉGIONAL**

**< 250  
MDHS**

## L'INVESTISSEMENT NÉCESSITE LA MOBILISATION DE TOUS LES ACTEURS POUR PORTER LA PART DES INVESTISSEMENTS PRIVÉS À 65% À L'HORIZON 2035



## L'INVESTISSEMENT, AU COEUR DE LA RELANCE ÉCONOMIQUE

### L'INVESTISSEMENT POUR:



FINANCER L'ÉTAT SOCIAL



CRÉER DE LA VALEUR AJOUTÉE



GÉNÉRER DES EMPLOIS

### DES OBJECTIFS STRATÉGIQUES :

- ATTEINDRE 550 MILLIARDS DE DIRHAMS D'INVESTISSEMENTS PRIVÉS À L'HORIZON 2026
- CRÉER 500 000 EMPLOIS ENTRE 2022-2026







**CONTACTS**

**1 CRI de la Région de Tanger Tetouan al Hoceima**

**Tél :** +212 5 39 34 23 01-03  
**Fax :** +212 5 39 94 33 14  
**Email :** info@investangier.com  
**Adresse :** Wilaya de Tanger  
**URL :** www.tanger-tetouaninvest.ma

**3 CRI de la Région de Fès -Meknès**

**Tél :** +212 5 35 65 20 57  
**Fax :** +212 5 35 65 16 46  
**Email :** info@crifès.ma  
**Adresse :** Place Moukawama, avenue Allal Fassi, Fès  
**URL :** www.fesmeknsinvest.ma

**5 CRI de Beni Mellal - khenifra**

**Tél :** +212 5 23 48 20 72  
**Fax :** +212 5 23 48 23 13  
**Email :** contact@coeurdumaroc.ma  
**Adresse :** Bd.Bayrout, Béni Mellal 23000-Maroc  
**URL :** www.coeurdumaroc.ma/cri/public

**7 CRI de la Région de Marrakech – Safi**

**Tél :** +212 5 24 42 04 93  
**Fax :** +212 5 24 42 04 92  
**Email :** contact@crimarrakech.ma  
**Adresse :** Boulevard Jean Kenedy, Gueliz, Marrekech  
**URL :** www.crimarrakech.ma

**9 CRI de la Région de Souss Massa**

**Tél :** +212 5 28 23 08 07  
**Fax :** +212 5 28 23 08 81  
**Email :** contact@cri-agadir.ma  
**Adresse :** Siège du Centre Régional d'investissement : Souss Massa -Agadir Cité Founty  
**URL :** www.cri-agadir.ma

**11 CRI de Laayoune -Sakia ElHamra**

**Tél :** +212 5 28 89 11 89  
**Fax :** +212 5 28 89 11 79  
**Email :** contact@laayouneinvest.ma  
**URL :** www.laayouneinvest.ma

**2 CRI de la Région de l'Oriental**

**Tél :** +212 5 36 69 09 69  
**Fax :** +212 5 36 69 06 81  
**Email :** spoc@orientalinvest.ma  
**Adresse :** 2, Boulevard des Nations Unies, Oujda  
**URL :** www.orientalinvest.ma

**4 CRI de la Région de Rabat-Salé-Kénitra**

**Tél :** +212 5 37 77 64 00  
**Fax :** +212 5 37 77 63 88  
**Email :** info@rabatinvest.ma  
**Adresse :** 23, avenue de la Victoire Rabat , 10090, Maroc  
**URL :** www.rabatinvest.ma

**6 CRI de la Région de Casablanca Settat**

**Tél :** +212 5 22 49 42 42  
**Fax :** +212 5 24 82 21 15  
**Email :** infos@casainvest.ma  
**Adresse :** Siège CRI Casablanca-Settat Angle Boulevard Ghandi et bd.Laarbi DOGHMI, Casablanca 20000-Maroc  
**URL :** www.casainvest.ma

**8 CRI Draa Tafilalet**

**Tél :** +212 53 55 57 33 01  
**Fax :** +212 5 35 57 31 50  
**Email :** invest.dratafilalet@gmail.com  
**Adresse :** N°23 Bd Bir Anzarane, centre ville Errachidia- Maroc  
**URL :** www.draatafilaletinvest.com

**10 CRI de la Région de Guelmim -Oued Noun**

**Tél :** +212 5 28 77 17 77  
**Fax :** +212 5 28 77 14 44  
**Email :** guelmiminvestir2@hotmail.com  
**Adresse :** Siège de la Région, avenue Mohammed VI, Guelmim  
**URL :** www.guelmiminvest.ma

**12 CRI de la région Dakhla-Oued Ed-Dahab**

**Tél :** +212 5 28 89 85 35  
**Fax :** +212 5 28 89 79 12  
**Adresse :** Route de nouveau port, hay Rahma, Dakhla  
**URL :** www.dakhlainvest.net/cri

**COORDONNÉES DE L'AMDIE****AMDIE DESK MAROCAINS DU MONDE**

**Tél :** +212 661 550 523  
**Fax :** +212 537 673 417 / 42  
**Email :** diaspora@amdie.gov.ma  
**Adresse :** Avenue Attine, Mahaj Riad center, immeuble 5 et 7 Hay Riad - Rabat

